

Manifeste de la désobéissance à la justice d'exception

Parce qu'elle a hébergé Yvan Colonna pendant sa cavale, Patrizia Gattaceca comparaît devant le tribunal correctionnel de Paris du 19 au 26 mai 2010.

Avec quatre autres personnes, elle devra répondre des chefs d'accusation d'« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste » et de « recel de malfaiteur ».

Patrizia est assimilée à une terroriste.

Pourtant, elle n'a commis aucun acte de violence.

Elle a refusé qu'un homme soit condamné publiquement, avant tout jugement, par un ministre de l'intérieur.

Douze ans après l'assassinat de Claude Erignac condamné par des dizaines de milliers de Corses lors d'impressionnantes manifestations de rue silencieuses, l'Etat n'en finit pas de régler ses comptes.

Des Corses risquent encore aujourd'hui des peines d'emprisonnement alors que le ministre responsable d'une atteinte grave à la présomption d'innocence n' a jamais eu de compte à rendre à la Cour de justice de la République.

Patrizia Gattaceca a refusé qu'il suffise d'un nom jeté en pâture à l'opinion publique, pour faire de l'homme un coupable.

Comme cela fut le cas pour nombre de femmes et d'hommes pendant les longs mois qui suivirent l'assassinat de Claude Erignac :

- Des centaines de personnes interpellées parfois brutalement, souvent à grand renfort de publicité
- Des dizaines mises en examen, puis systématiquement envoyées en détention provisoire, loin de leurs familles, pendant plusieurs mois, parfois un an et demi. Aucune charge ne sera retenue contre elles.
- Des élus, des responsables d'entreprises, d'exploitations agricoles, de banques... suspectés d'entretenir un système « pré-mafieux » ; et au final, la montagne qui accouche d'une souris avec très peu de jugements défavorables.
- Une population entière considérée comme complice au nom d'une culpabilité collective, mise au ban de la République et placée sous la tutelle d'un préfet manipulateur condamné depuis par la justice...

Nous sommes nombreux à pouvoir témoigner de ces événements graves qu'a vécus alors la Corse.

Et c'est bien de cela qu'il nous faut reparler aujourd'hui si nous voulons comprendre le geste de Patrizia.

En désobéissant à une justice d'exception aux pouvoirs exorbitants, démultipliés dans un contexte où la répression fut érigée en norme, Patrizia a exprimé ce que nous aussi condamnions et continuons à combattre : l'arbitraire.

En agissant de la sorte, elle a rappelé l'exigence que nous partageons, d'un respect des droits qui fondent l'état de droit démocratique.

Nous aurions aussi désobéi.

Pétition initiée par la section de Corse de la Ligue des droits de l'Homme (LDH), François ALFONSI (Député européen), Philippe GATTI (Avocat, ancien Bâtonnier d'Ajaccio), André PACCOU (Membre du Comité Central de la LDH), Gaston PIETRI (Prêtre), Marie-Christine VERGIAT (Députée européenne)

Nom et Prénom	Signature	Ville ou village

A retourner à : Ligue des droits de l'Homme
2 rue Gabriel PERI
20 000 Ajaccio